

# DE LA COMMISSION PERMANENTE

# Commission permanente du 24 avril 2023

#### Délibération n° CP-2023-2165

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information:

Commune(s): Lyon - Corbas - Feyzin - Saint-Fons - Solaize - Vénissieux - Décines-Charpieu - Jonage - Meyzieu - Vaulx-en-Velin

Objet : Soutien à la diffusion du spectacle vivant dans les territoires - Conférence territoriale des Maires (CTM) de Lyon - CTM Portes du Sud - CTM Rhône Amont - Attribution de subventions pour l'année 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Rapporteur: Monsieur Cédric Van Styvendael

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 7 avril 2023

Secrétaire élu(e): Monsieur Richard Marion

<u>Présents</u>: M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Grosperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absent excusé: Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon).

#### Commission permanente du 24 avril 2023

#### Délibération n° CP-2023-2165

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information:

Commune(s): Lyon - Corbas - Feyzin - Saint-Fons - Solaize - Vénissieux - Décines-Charpieu - Jonage - Meyzieu - Vaulx-en-Velin

Objet : Soutien à la diffusion du spectacle vivant dans les territoires - Conférence territoriale des Maires (CTM) de Lyon - CTM Portes du Sud - CTM Rhône Amont - Attribution de subventions pour l'année 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

#### La Commission permanente,

Vu le rapport du 5 avril 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

# I - Contexte et objectifs de la Métropole de Lyon

Par délibération du Conseil n° 2021-0585 du 21 juin 2021, la Métropole a approuvé les orientations de sa stratégie culturelle pour la période 2021-2026. Dans ce cadre, la Métropole fait évoluer sa politique de soutien aux théâtres au profit d'un meilleur maillage culturel du territoire.

Depuis 2015, la Métropole a poursuivi le financement que le Département du Rhône apportait à une liste de 16 théâtres de ville sans en changer ni la liste, ni le montant, à l'exception des baisses opérées en 2016 et 2017, au titre de la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Ce soutien financier ne s'appuyait sur aucun critère d'éligibilité ou règle commune pour le calcul des montants alloués, ceux-ci allant de 5 000 € à 84 000 € et représentant une part comprise entre 0,5 % à 13,6 % du budget de fonctionnement des équipements considérés, pour un montant total de 546 353 €.

Considérant les disparités d'accès à la culture pour les habitants du territoire, selon les communes dans lesquelles ils résident, ainsi que la richesse du territoire métropolitain en théâtres et saisons culturelles, il est proposé que ce soutien soit réorienté au profit d'un maillage plus équitable et plus équilibré du territoire.

Cette nouvelle politique de soutien à la diffusion du spectacle vivant est pensée à l'échelle des bassins de vie (CTM) afin de partir des spécificités et attentes de chaque territoire.

Elle poursuit les objectifs suivants :

- garantir une équité de moyens entre les territoires,
- permettre aux habitants une proximité avec l'offre de spectacle vivant,
- participer à une meilleure répartition de l'offre culturelle dans la Métropole,
- développer les logiques intercommunales.

*In fine*, elle doit permettre de proposer une programmation pluridisciplinaire de spectacle vivant dans plusieurs lieux et communes, adaptée au contexte et aux enjeux de chaque CTM.

Pour accompagner cette évolution, la Métropole a décidé d'une augmentation importante du budget consacré à la diffusion du spectacle vivant, porté à 1 M €, et elle a proposé d'appliquer une nouvelle clé de répartition de ces crédits, basée sur des critères objectifs liés au nombre d'habitants et au revenu moyen par habitant, dans chaque CTM.

L'évolution du dispositif de soutien fait l'objet d'un important travail de concertation avec les communes et les CTM pour une mise en œuvre progressive en 2023. Néanmoins, la Métropole a laissé la possibilité de préfigurer ce dispositif dans des territoires volontaires. À ce titre, les CTM Val de Saône et Porte des Alpes ont bénéficié du soutien de la Métropole dès la fin d'année 2022 (délibération du Conseil n° 2022-1373 du 12 décembre 2022).

Conformément au choix des CTM de Lyon, Portes du Sud et Rhône-Amont, il est proposé d'accompagner les équipements de spectacle vivant présentés dans cette délibération, qui sollicitent le soutien financier de la Métropole.

Les autres CTM n'ayant pas encore fait part de leurs choix et projets, les projets à soutenir par la Métropole feront l'objet de délibérations ultérieures.

#### II - Les modalités de soutien de la Métropole pour 2023

Le soutien de la Métropole à ces équipements prend la forme selon les cas :

- d'une subvention de fonctionnement (impliquant, pour la structure, d'être assujettie à la taxe sur les salaires),
- d'une subvention qualifiée de "complément de prix", assujettie à la TVA réduite de 2,1 %, permettant aux équipements de vendre les billets en dessous du prix de revient, pour rendre les spectacles accessibles au plus grand nombre. Cette condition étant expressément prévue dans la convention.

Les structures bénéficiant d'une subvention supérieure ou égale à 23 000 € font l'objet d'un conventionnement avec la Métropole précisant, notamment, les modalités de versement de la subvention.

Pour les soutiens financiers inférieurs à 23 000 €, le paiement des subventions interviendra en une fois sur la base de la présente délibération rendue exécutoire. L'établissement culturel devra transmettre, dès que possible, les bilans qualitatif et financier, compte de résultat et annexes de l'exercice 2023 certifiés par le commissaire aux comptes, le cas échéant.

La Métropole se réserve le droit de récupérer tout ou partie de la subvention si la réalisation du programme d'actions s'avérait différente de l'objet présenté dans la présente délibération.

# III - Propositions au titre du nouveau dispositif de soutien à la diffusion du spectacle vivant dans les territoires - 2023

#### 1° - La CTM de Lyon

Dans le cadre de la nouvelle politique de diffusion de spectacle vivant dans les territoires, la CTM de Lyon dispose d'un budget de 208 396 €, soit une augmentation de 18 422 € par rapport au soutien apporté jusqu'en 2022. Elle souhaite reconduire le soutien des 3 théâtres soutenus jusqu'alors : reconduction à l'identique pour le Théâtre Nouvelle Génération, en augmentation pour le Théâtre des Marronniers (+3 492 €) et le Théâtre de la Croix-Rousse (+4 930 €). Par ailleurs, elle souhaite intégrer une nouvelle structure (Les Nouvelles Subsistances).

#### a) - Le Théâtre de la Croix-Rousse

Situé à Lyon 4ème et géré sous la forme d'une association, le Théâtre de la Croix-Rousse présente un projet artistique qui défend un théâtre inclusif, en accompagnant les récits de celles et ceux qui sont moins vus et moins entendus dans la société et en proposant des débats et rencontres autour de sujets d'actualité. Il porte une attention particulière aux enjeux d'égalité femme-homme et de la transition écologique. Il poursuit, par ailleurs, des missions de soutien à la création.

Le Théâtre se veut ouvert sur le territoire métropolitain. Cela passe notamment par des coopérations avec les partenaires culturels locaux tels que le festival Sens interdits, l'Opéra de Lyon, le Théâtre des Célestins, la Biennale de la danse, le festival utoPistes, le TNP, le Centre d'histoire de la résistance et de la déportation (CHRD) ou encore la Villa Gillet. Par ailleurs, il propose un programme d'actions culturelles en direction des scolaires et des publics éloignés de l'offre culturelle (bords de scènes, rencontres avec des artistes, ateliers de pratique théâtrale) notamment dans les établissements scolaires des communes de Caluire, Villeurbanne, Bron, Neuville-sur-Saône et Lyon.

La programmation de la saison 2021-2022 a présenté 33 spectacles (dont 7 jeune public) pour plus de 130 levers de rideaux réunissant près de 37 800 spectateurs comprenant une augmentation significative du public jeune (18-30 ans).

Le budget prévisionnel 2023 du Théâtre de la Croix-Rousse est le suivant :

Charges	Montant € TTC	Produits	Montant € TTC
charges d'activités	948 493	produits artistiques	607 319
diffusion et programmation	797 868	subventions	2 096 571
coproduction et résidences	115 000	État	2 796
éducation artistique et culturelle	35 625	DRAC	530 996
théâtre en ordre de marche	1 755 398	Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA)	313 418
charges de personnel	1 225 217	Métropole de Lyon	84 454
charges de fonctionnement	475 848	Ville de Lyon dont personnel mis à disposition	685 602 450 000
dotations aux amortissements	54 333	autres	29 305
		sponsoring ou mécénat	18 000
Total des charges	2 703 891	Total des produits	2 703 891

Il est donc proposé à la Commission Permanente de procéder à l'attribution d'une subvention complément de prix d'un montant de 84 454 €TTC (82 717 € HT) au profit du Théâtre de la Croix-Rousse.

#### b) - Le Théâtre Nouvelle Génération (TNG)

Labellisé centre dramatique national (CDN) par l'État et géré par une société coopérative et participative (SCOP), cet établissement réunit deux espaces : le TNG - Vaise à Lyon 9ème et les Ateliers Presqu'île à Lyon 2ème.

Le TNG poursuit des missions de création, de production, de diffusion et d'action culturelle. Il s'adresse aux nouvelles générations d'artistes, de formes et de publics.

La salle de Vaise étant en travaux jusqu'en septembre 2024, le TNG a établi son quartier général aux Ateliers Presqu'île et propose une programmation 2022-2023 et 2023-2024 hors-les-murs.

À ce titre, il développe des collaborations avec différentes structures métropolitaines telles que la MJC Duchère (Lyon 9), le MAM-Musée Gadagne (Lyon 5ème), le Pôle Pixel (Villeurbanne), la Maison d'arrêt (Corbas), le Pôle 9 - Saint Rambert (Lyon 9ème), la Cité scolaire Élie Vignal (Caluire), Ocellia - École des métiers santé social (Lyon 9ème).

Par ailleurs, de nombreuses actions d'éducation artistique et culturelle sont organisées sur l'ensemble du territoire notamment dans les établissements scolaires des communes de Bron, Oullins, Vénissieux, Fontaines-sur-Saône, Rillieux-la-Pape et Lyon.

La programmation de la saison 2021/2022 a présenté une trentaine de spectacles pour plus de 260 représentations (au siège et en décentralisation) réunissant près de 15 000 spectateurs.

Le budget prévisionnel 2023 du TNG est le suivant :

Charges	Montant € TTC	Produits	Montant € TTC
charges d'activités	885 000	produits artistiques	382 200
diffusion et programmation	701 000	subventions	2 439 400
coproduction et résidences	145 000	État	89 500
éducation artistique et culturelle	39 000	DRAC	1 331 259
théâtre en ordre de marche	1 936 600	Région AuRA	171 401
achats et services extérieurs	522 600	Métropole	83 942
amortissements	112 000	Ville de Lyon	600 392
charges de personnel	1 302 000	autres (ONDA, FONPEPS, etc.)	162 906

Charges	Montant € TTC	Produits	Montant € TTC
Total des charges	2 821 600	Total des produits	2 821 600

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention complément de prix d'un montant de 83 942 € TTC (82 215 € HT) au profit du TNG.

#### c) - Le Théâtre des Marronniers

Situé à Lyon 2ème, le Théâtre des Marronniers est géré sous la forme d'une association.

Après avoir participé activement au réseau Scènes découvertes de la Ville de Lyon, le Théâtre écrit une nouvelle page de son histoire en développant la Fabrique des Imaginaires. Au travers de ce projet, il a vocation à soutenir la création et la diffusion d'artistes émergents et notamment les projets autour des mémoires plurielles. Il tend également à intensifier son partenariat avec l'Espace Pandora autour de l'oralité. Par ailleurs, la transmission via l'éducation artistique et culturelle est un axe fort de son projet. Enfin, il souhaite développer sa présence sur le territoire métropolitain avec le projet Les Marronniers nomades, une scène itinérante proposant notamment des lectures spectacles en direction des médiathèques et des MJC du territoire métropolitain.

Pour la saison 2022-2023, le Théâtre mène de nombreuses actions culturelles en direction des scolaires, des structures sociales et des comités d'entreprises (visites, ateliers, représentations, etc.) notamment dans les communes de Givors, Lyon, Saint-Priest, Ecully, Vénissieux, Vaulx-en-Velin et Quincieux.

Par ailleurs, il poursuit ou développe des collaborations avec différentes structures du territoire : le CHRD, le Goethe Institut, l'Institut culturel italien, la Société d'enseignement professionnel du Rhône (SEPR), Quai du Polar ou encore l'Union des écrivains AuRA.

La programmation de la saison 2021-2022 a présenté 26 spectacles rassemblant près de 3 800 spectateurs.

Le budget prévisionnel 2023 du Théâtre des Marronniers est le suivant :

Charges	Montant en €	Produits	Montant en €
charges d'activités	69 200	produits artistiques	53 920
diffusion et programmation	4 200	subventions	122 000
coproduction et résidences	57 500	DRAC	17 000
éducation artistique et culturelle	7 500	Région AURA	15 000
théâtre en ordre de marche	138 720	Métropole	30 000
		Ville de Lyon	60 000
		sponsoring/mécénat	32 000
Total des charges	207 920	Total des produits	207 920

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit du Théâtre des Marronniers.

# d) - Les Nouvelles Subsistances - Les SUBS

Installées sur un site patrimonial d'exception dans le 1er arrondissement de Lyon, Les SUBS sont un lieu d'expériences artistiques dans le domaine du spectacle vivant.

Les SUBS favorisent à la fois la révélation de talents régionaux et la consécration de figures internationales, les accueils en résidence, le soutien à la création et les rendez-vous évènementiels, les nouvelles technologies et l'accessibilité au plus grand nombre. Au carrefour du patrimoine, de la création artistique, des pratiques amateurs et de la recherche numérique, les SUBS mettent à l'honneur des valeurs d'hospitalité, de diversité et d'innovation.

Ancrées sur le territoire métropolitain, les SUBS développent de nombreux partenariats autour de propositions diverses telles que des ateliers de pratique artistique, des spectacles hors les murs et des résidences in situ. Pour la saison 2022-2023, des projets sont programmés à Vaulx-en-Velin, Décines, Oullins, Villeurbanne et Lyon. Par ailleurs, des collaborations sont établies avec les principaux événements culturels métropolitains : les Biennales de Lyon, les Nuits de Fourvière, le festival Sens Interdits, la Biennale des musiques exploratoires (BiME), le festival Karavel et le festival utoPistes.

Chaque année, les SUBS accueillent 55 compagnies en résidence et tout autant de spectacles qui réunissent 80 000 spectateurs par an.

Le budget prévisionnel 2023 des SUBS est le suivant :

Charges	Montant en €	Produits	Montant en €
charges d'activités	1 266 110	produits artistiques	670 700
diffusion et programmation	263 960	subventions	2 050 800
coproduction et résidences	933 950	DRAC	212 000
éducation artistique et culturelle	68 200	Région AuRA	280 000
théâtre en ordre de marche	1 789 890	Métropole	10 000
charges de personnel	1 445 750	Ville de Lyon	1 460 000
charges de fonctionnement	344 140	autres (IF, SACEM, Onda, Fonpeps)	88 800
		sponsoring/mécénat	189 000
		autres produits de gestion	145 500
Total des charges	3 056 000	Total des produits	3 056 000

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit des Nouvelles Subsistances.

#### 2° - La CTM Portes du Sud

Dans le cadre de la nouvelle politique de diffusion de spectacle vivant dans les territoires, la CTM Portes du Sud dispose d'un budget de 129 146 €, soit une augmentation de 16 620 € par rapport au soutien apporté jusqu'en 2022.

Les 5 communes de la CTM (Corbas, Feyzin, Saint-Fons, Solaize, Vénissieux) souhaitent maintenir les subventions aux équipements soutenus jusqu'alors : La Machinerie - Vénissieux, le Polaris et le Théâtre Jean-Marais, considérant le rayonnement de leurs activités.

Par ailleurs, avec le budget supplémentaire, les communes souhaitent développer un projet intercommunal autour de la danse. La construction de ce nouveau projet étant en cours, il fera l'objet d'une délibération ultérieurement.

#### a) - La Machinerie - Théâtre de Vénissieux et Bizarre!

La Machinerie est gérée en régie autonome personnalisée regroupant deux équipements : le théâtre de Vénissieux et Bizarre !, lieu dédié aux cultures urbaines. La structure bénéficie du label de scène conventionnée d'intérêt général - mention art et création pour les écritures urbaines et contemporaines. Elle propose une programmation pluridisciplinaire (théâtre, danse, musique, cirque, etc.) et constitue un véritable pôle dédié à la création, à l'émergence et à l'accompagnement des artistes.

La Machinerie propose chaque année plus d'une quarantaine de projets d'actions culturelles en direction notamment des établissements scolaires, des structures socio-culturelles et médico-sociales : ateliers artistiques, restitution publique, master-class, etc. Ancrée sur le territoire métropolitain, la Machinerie développe également des partenariats avec différentes structures culturelles telles que le festival utoPistes, la Biennale Traces, la Biennale de la Danse, le Polaris à Corbas, le Théâtre Jean-Marais à Saint-Fons, le festival Wintower ou encore le réseau S2M (scènes de musiques métropolitaines).

Lors de la saison 2021-2022, le théâtre de Vénissieux a présenté 23 spectacles pour près de 40 représentations (dont 15 scolaires) réunissant 6 630 spectateurs (taux de remplissage : 75%). La programmation de Bizarre! a, quant à elle, rassemblé plus de 3 300 personnes autour de 20 concerts.

Le budget prévisionnel 2023 de la Machinerie est le suivant :

Charges	Montant en €	Produits	Montant en €
charges d'activités	495 834	produits artistiques	73 000
diffusion et programmation	382 834	subventions	1 304 184
coproductions et résidences	49 500	DRAC	143 000
éducation artistique et culturelle	63 500	Région AuRA	130 000
achats, services extérieurs	104 669	Métropole	57 434

Charges	Montant en €	Produits	Montant en €
charges de personnel	762 950	Ville de Vénissieux	964 750
charges exceptionnelles	400	autres	9 000
dotations aux amortissements et pour risques et charges	49 000	autres produits de gestion et transferts de charges	35 669
Total des charges	1 412 853	Total des produits	1 412 853

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 57 434 € au profit de la Machinerie.

#### b) - Le Polaris

Situé à Corbas, ce théâtre fait partie du centre culturel qui comprend, notamment, une médiathèque et un centre d'arts plastiques. Il est géré par une association. Le projet porté par le Polaris repose sur 4 piliers : le soutien aux arts de la parole, l'inter générationnel, l'émergence artistique et l'accès facile et ludique à la culture. C'est un lieu de diffusion et de création engagé auprès des artistes (compagnies associées, coproductions, résidences, etc.) et du public (actions culturelles, etc.).

Chaque année, le Polaris propose de nombreuses actions culturelles en partenariat avec des établissements de nature différente pour aller à la rencontre de tous les publics (écoles maternelles, collèges, EHPAD, associations locales, médiathèque, centre de loisirs, conseil municipal des jeunes, etc.). Par ailleurs, le Polaris s'inscrit dans le paysage culturel métropolitain en nouant des collaborations avec plusieurs structures culturelles telles que la Biennale de la danse, la Machinerie - Vénissieux, le Théâtre Jean-Marais à Saint-Fons, le festival Karavel, le festival utoPistes, le Musée des arts de la marionnette, le festival les Guitares, l'association HF ou encore le festival Lumière.

Lors de la saison 2021-2022, le Polaris a présenté 45 spectacles (dont 5 spectacles dans le cadre du festival Dites Ouïes et 8 spectacles jeune public) pour un taux de remplissage de 84% (6 000 spectateurs).

Le budget prévisionnel 2023 du Polaris est le suivant :

Charges	Montant en €	Produits	Montant en €
charges d'activités	295 808	produits artistiques	46 261
diffusion et programmation	239 018	subventions	584 680
coproductions et résidences	41 790	DRAC	1 000
éducation Artistique et Culturelle	15 000	Région AURA	40 000
Théâtre en ordre de marche	381 612	Métropole	44 180
		Commune Corbas personnel mis à disposition	313 000 185 000
		autres (URFOL)	1 500
		sponsoring/ mécénat	5 820
		autres produits de gestion	40 659
Total des charges	677 420	Total des produits	677 420

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 44 180 € au profit du Polaris.

# c) - Le Théâtre Jean Marais

Implanté à Saint Fons, cet établissement est géré en régie autonome personnalisée. Il est doté d'une salle de 160 places.

Le Théâtre Jean Marais programme chaque année une vingtaine de spectacles pluridisciplinaires (théâtre, danse, marrionnettes, musique, etc.). Par ailleurs, il est engagé dans le soutien à la création en accompagnant des projets d'artistes locaux (accueil en résidence, coproduction).

Fortement ancré sur son territoire, le théâtre Jean Marais mène ses projets en lien avec différentes structures socio-culturelles dans un souci d'accès à la culture pour tous. Il développe depuis de nombreuses années des actions de sensibilisation culturelle et d'éducation artistique (ateliers, visites, rencontres...) notamment en direction d'un public scolaire et inter générationnel. Par ailleurs, le théâtre accueille des événements culturels métropolitains tels que le festival Sens interdits et noue des collaborations avec les théâtres voisins, notamment le Polaris à Corbas et la Machinerie - Vénissieux.

Lors de la saison 2021/2022, le Théâtre Jean Marais a présenté 22 spectacles (dont 4 spectacles jeune public) pour près de 38 représentations réunissant 1 636 spectateurs.

Le budget prévisionnel 2023 du Théâtre Jean Marais est le suivant :

Charges	Montant en €	Produits	Montant en €
charges d'activités	129 194	produits artistiques	4 500
diffusion et programmation	114 194	subventions	222 112
coproductions et résidences	8 000	Métropole	10 912
éducation artistique et culturelle	7 000	Ville de Saint-Fons	206 200
achats, services extérieurs	20 125	autres	5 000
charges de personnel	68 000		
charges exceptionnelles	9 293		
Total des charges	226 612	Total des produits	226 612

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 912 € au profit du Théâtre Jean Marais.

#### 3° - La CTM Rhône-Amont

Dans le cadre de la nouvelle politique de diffusion de spectacle vivant dans les territoires, la CTM Rhône-Amont dispose d'un budget de 133 457 €, soit une augmentation de 25 658 € par rapport au soutien apporté jusqu'en 2022.

Les quatre communes de la CTM (Décines-Charpieu, Jonage, Meyzieu et Vaulx-en-Velin) souhaitent maintenir les subventions aux équipements soutenus jusqu'alors : le Toboggan et le Centre culturel communal Charlie Chaplin, considérant le rayonnement de leurs activités.

Par ailleurs, avec le budget supplémentaire, elles souhaitent déployer le festival vaudais Arta Sacra sur l'ensemble des communes de la CTM. La construction de ce nouveau projet étant en cours, il fera l'objet d'une délibération ultérieurement.

# a) - Le Toboggan

Centre culturel situé au cœur de Décines-Charpieu et composé d'une salle de spectacles, d'une salle de cinéma, d'une salle d'exposition et d'une médiathèque, le Toboggan est un établissement géré en régie autonome personnalisée. Le Toboggan propose une programmation artistique pluridisciplinaire et intergénérationnelle. Une attention particulière est portée au jeune public (séances scolaires, ateliers, etc.) ainsi qu'au public en situation de handicap (spectacles en audiodescription, partenariat avec des structures médico-sociales.). Par ailleurs, la structure est engagée auprès de la création artistique via des coproductions et accueil de compagnies en résidence.

Le Toboggan développe des collaborations avec des structures culturelles afin de croiser les différents publics et permettre au public de proximité de découvrir la richesse culturelle du territoire métropolitain. Parmi les partenaires : la Maison de la Danse, la Biennale de la danse, le festival Karavel, le ballet de l'Opéra de Lyon, le TNP, le festival Sens interdits et l'Espace Gerson, le Conservatoire à rayonnement régional et l'École supérieure de théâtre (ENSATT). De plus, le Toboggan met en place des partenariats avec des associations locales, les écoles, collèges, lycées, centres sociaux, etc. afin de permettre des actions de médiation ancrées sur le territoire.

Lors de la saison 2021-2022, le Tobbogan a programmé 58 spectacles pour 73 levers de rideaux rassemblant 4 300 spectateurs.

Le budget prévisionnel 2023 du Toboggan est le suivant :

Charges	Montant en €	Produits	Montant en €
charges d'activités	737 918	produits artistiques	607 705
diffusion et programmation	678 660	locations	116 550
coproduction et résidences	16 005	subventions	1 288 494
éducation artistique et culturelle	43 253	DRAC	12 700
théâtre en ordre de marche	944 172	Région AuRa	88 000
tous services extérieurs	307 225	Métropole	57 434

Charges	Montant en €	Produits	Montant en €
impôts et taxes	12 500	Ville de Décines-Charpieu	900 000
		personnel mis à disposition	182 779
autres charges de gestion courante	17 000	autres (Europe, CNC, CNM, DAAC)	47 581
dotation aux amortissements et provisions. d'exploitation	26 645	report excédent 2022	8 845
		sponsoring/mécénat	23 866
Total des charges	2 045 460	Total des produits	2 045 460

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 57 434 € au profit du Toboggan.

# b) - Le Centre culturel communal Charlie Chaplin (Le 5C)

Cet établissement situé à Vaulx-en-Velin est géré en régie municipale. Lieu de création et diffusion artistique, le 5C propose une programmation pluridisciplinaire (théâtre, danse, cirque, musique, etc.) pour tous les publics et tous les âges, défendant ainsi une liberté d'accès à la culture, à l'art et aux artistes y compris pour celles et ceux qui y sont d'ordinaire éloignés. Chaque année, plus de la moitié des spectacles programmés sont dédiés aux établissements scolaires, de la maternelle au lycée.

Dans le cadre des actions d'éducation artistique et culturelle, le projet du 5C prend en compte la question de l'enfance et de la jeunesse, dans le cadre du temps scolaire et hors scolaire pour que l'enfant s'inscrive dans un parcours du spectateur. Ainsi, de nombreux projets (séances décentralisées, ateliers de pratique artistique, visites, etc.) sont organisés chaque année notamment en direction des collèges. Par ailleurs, les 5C tissent de multiples partenariats notamment avec des événements du territoire tels que le festival Karavel et la Biennale de la danse mais également avec des équipements comme le Théâtre des Célestins à Lyon.

Lors de la saison 2021-2022, le 5C a programmé 36 spectacles pour 78 levers de rideaux (dont 42 représentations scolaires) rassemblant 16 442 spectateurs (dont 8 030 élèves).

Le budget prévisionnel 2023 du 5C est le suivant :

Charges	Montant en €	produits	Montant en €
charges d'activités	442 380	produits artistiques	90 000
diffusion et programmation	421 403	subventions	940 530
coproductions et résidences	10 977	Région AuRA	45 000
éducation artistique et culturelle	10 000	Métropole	50 365
achats, services extérieurs	87 850	Ville de Vaulx-en-Velin	845 165
charges de personnel	500 000	sponsoring/mécénat	1 950
charges financières	250		
charges exceptionnelles	2 000		
Total des charges	1 032 480	Total des produits	1 032 480

Il est donc proposé à la Commission Permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 365 € au profit du 5C ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

#### **DELIBERE**

# 1° - Approuve:

a) - l'attribution, pour l'année 2023, de subventions de fonctionnement ou de subventions en complément de prix aux lieux de spectacle vivant, selon les modalités et la répartition suivantes pour un montant global de 428 721 € TTC :

СТМ	Structures	Montant 2023 (en € TTC)
Lyon	Théâtre de la Croix Rousse (subvention complément prix)	84 454
	Théâtre nouvelle génération (subvention complément prix)	83 942
	Théâtre des Marronniers	30 000
	Les Subsistances	10 000
Portes du Sud	Théâtre de Vénissieux	57 434
	Le Polaris	44 180
	Théâtre Jean Marais	10 912
Rhône-Amont	Le Toboggan	57 434
	Centre culturel communal Charlie Chaplin	50 365
	Total	428 721

b) - les conventions à passer entre la Métropole et chacune des structures suivantes, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions : le Théâtre Nouvelle Génération, le Théâtre de la Croix-Rousse, le Toboggan, la Machinerie - le Théâtre de Vénissieux, le Centre culturel communal Charlie Chaplin, Le Polaris et le Théâtre des Marronniers.

- 2° Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- 3° La dépense de fonctionnement en résultant, soit 428 721 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal exercice 2023 chapitre 65 opération n° 0P33O4750A.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Publié le : 25 avril 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230424-303297-DE-1-1 Date de télétransmission : 25 avril 2023 Date de réception préfecture : 25 avril 2023